



*Date de dépôt : 16 août 2023*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de Sylvain Thévoz : Fraudes fiscales d'ampleur inédite : le Conseil d'Etat va-t-il renforcer l'efficacité de l'administration fiscale cantonale ?**

En date du 23 juin 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*D'après une étude inédite de l'Université de Saint-Gall, révélée par les journaux de Tamedia et Le Temps<sup>1</sup>, près de 66 milliards de francs n'ont pas été déclarés entre 2010 et 2020 en Suisse. Ce qui équivaut, à 7 milliards de francs près, aux recettes fiscales encaissées par la Confédération en 2022. Cette étude inédite montre que la probité fiscale des Helvètes est toute relative, qu'elle dépend fortement des contrôles effectués. Chaque année, l'ampleur de la dissimulation équivaut à environ 10% des recettes fiscales de la Confédération. Cette étude résulte de « dénonciations spontanées » de la part des contribuables. Mais cette spontanéité est toute relative, puisque des changements législatifs y ont grandement contribué. Le constat y est également fait qu'investir 1 dollar dans l'administration fiscale, en personnel ou en outils informatiques, permet de récolter 12 dollars d'impôts en se concentrant sur les 10% de contribuables les plus aisés<sup>2</sup>. Dans sa réponse à la QUE 1853<sup>3</sup>, le Conseil d'Etat estimait lui que : « L'AFC met tout en œuvre pour identifier les cas de fraude fiscale. Il n'est pas possible d'estimer un éventuel manque à gagner qui résulterait d'une insuffisance de contrôles ou*

---

<sup>1</sup> <https://www.letemps.ch/suisse/en-dix-ans-les-suissees-ont-cache-66-milliards-de-francs-au-fisc>

<sup>2</sup> <https://policyimpacts.org/research/67/a-welfare-analysis-of-tax-audits-across-the-income-distribution>

<sup>3</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01853A.pdf>

*de coordination entre les services de l'AFC. » En mai 2023, en France, le gouvernement annonçait vouloir serrer la vis face aux « ultra-riches » et multiplier ainsi les contrôles fiscaux visant les « plus gros patrimoines », les augmentant de 25% « d'ici 2027 »<sup>4</sup>.*

- Combien de postes composent la direction du contrôle de l'administration fiscale cantonale en 2023 ?*
- Combien de postes composaient cette même direction pour les années 2022, 2021, 2020, 2019 ?*
- Quels ont été en chiffres bruts les investissements effectués dans cette direction du contrôle de l'administration cantonale durant les cinq dernières années ?*
- Dans cette direction, 4 services sont chargés de, notamment, lutter contre les soustractions fiscales, procéder à des contrôles fiscaux externes auprès des entreprises, déterminer les droits d'enregistrement (par exemple lors de ventes immobilières ou de donations) et de successions, estimer des biens immobiliers à des fins fiscales et procéder à des inventaires successoraux – le service du contrôle, le service du contrôle externe, le service de l'enregistrement et des successions, le service des estimations immobilières et des inventaires successoraux. Combien a rapporté le travail de cette direction en 2023, combien a-t-elle coûté ?*
- Le Conseil d'Etat partage-t-il l'analyse qu'un franc investi dans l'administration fiscale, en personnel ou en outils informatiques, permet de récolter 12 francs d'impôts en se concentrant sur les 10% de contribuables les plus aisés ?*
- Le Conseil d'Etat va-t-il renforcer l'efficacité de l'administration fiscale cantonale devant l'ampleur des fraudes fiscales ?*

*Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions.*

---

<sup>4</sup> <https://www.lefigaro.fr/economie/le-gouvernement-souhaite-augmenter-de-25-les-controles-fiscaux-des-plus-gros-patrimoines-20230508#les-plus-gros-patrimoines-davantage-controles>

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- ***Combien de postes composent la direction du contrôle de l'administration fiscale cantonale en 2023 ?***

Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, la direction du contrôle de l'administration fiscale cantonale (AFC) était composée de 70,3 postes en équivalent temps plein (ETP).

- ***Combien de postes composaient cette même direction pour les années 2022, 2021, 2020, 2019 ?***

Vous trouverez ci-après le tableau indiquant le nombre de postes en ETP au 1<sup>er</sup> janvier pour les années mentionnées:

<b>Nombre d'ETP – Direction du contrôle de l'AFC</b>	
<b>2022</b>	70,30
<b>2021</b>	70,65
<b>2020</b>	78,55
<b>2019</b>	79,45

La baisse des postes en 2021 est due au redimensionnement du service de la régularisation, lié à une baisse conséquente du stock de dénonciations spontanées à traiter.

- ***Quels ont été en chiffres bruts les investissements effectués dans cette direction du contrôle de l'administration cantonale durant les cinq dernières années ?***

Nous pouvons estimer à environ 2 millions de francs le total des investissements des 5 dernières années dans le développement des outils informatiques utilisés par la direction du contrôle de l'AFC. Cela couvre les nouvelles applications exclusivement dédiées à la direction du contrôle, ainsi qu'une quote-part des développements de systèmes partagés avec d'autres directions de l'AFC.

- ***Dans cette direction, 4 services sont chargés de, notamment, lutter contre les soustractions fiscales, procéder à des contrôles fiscaux externes auprès des entreprises, déterminer les droits d'enregistrement (par exemple lors de ventes immobilières ou de donations) et de successions, estimer des biens immobiliers à des fins fiscales et procéder à des inventaires successoraux – le service du contrôle, le service du contrôle externe, le service de l'enregistrement et des successions, le***

***service des estimations immobilières et des inventaires successoraux. Combien a rapporté le travail de cette direction en 2023, combien a-t-elle coûté ?***

Les chiffres concernant 2023 n'étant pas encore connus, nous vous remettons les chiffres relatifs à 2022. Les revenus fiscaux 2022 de la direction du contrôle de l'AFC se montent à 1 009 201 545 francs, qui se répartissent comme suit :

- contrôle externe et contrôle ordinaire : 377 558 886 francs;
- dénonciations spontanées : 58 110 129 francs;
- droits de succession et enregistrement : 573 532 530 francs.

Les charges de personnel 2022 pour cette direction se montent à 7 845 146 francs. Les frais de fonctionnement informatique peuvent être estimés à 1,5 million de francs par an, selon une répartition basée sur le nombre de postes de la direction du contrôle de l'AFC.

- ***Le Conseil d'Etat partage-t-il l'analyse qu'un franc investi dans l'administration fiscale, en personnel ou en outils informatiques, permet de récolter 12 francs d'impôts en se concentrant sur les 10% de contribuables les plus aisés ?***

Il n'est pas possible d'établir un ratio fiable de rentabilité; les rentrées fiscales de la direction du contrôle de l'AFC peuvent varier fortement d'une année à l'autre et dépendent souvent d'un nombre limité de dossiers.

- ***Le Conseil d'Etat va-t-il renforcer l'efficacité de l'administration fiscale cantonale devant l'ampleur des fraudes fiscales ?***

Il ressort des rentrées fiscales actuelles que la direction du contrôle de l'AFC lutte efficacement contre la fraude fiscale; il n'est ainsi aujourd'hui pas nécessaire d'attribuer plus de moyens à cette direction.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS